

Environnement et produits Argolite

Argolite AG

Argolite AG réduit constamment, dans la mesure de ses possibilités, sa consommation d'énergie et de ressources. En 2016, une nouvelle installation de finition a été mise en service. Il a ainsi été possible de réduire les chutes grâce à des formats de papier brut plus petits. Le chauffage au mazout vieillissant pour la production de vapeur a été remplacé par un chauffage moderne à pellets avec épuration des fumées, mis en service en 2018. Les pellets nécessaires à cet effet sont livrés par des fabricants situés à moins de 5 ou 10 km. Les pellets sont fabriqués à partir de sciure de bois suisse, si possible de la région. Pour ce faire, jusqu'à 10 % de pellets provenant de la poussière de ponçage et des restes de sciure de l'installation de finition sont ajoutés. Malgré une puissance thermique de 6000 MWh/an, cela permet d'économiser 1800 tonnes de CO2 par an. Pour l'électricité nécessaire à la production de HPL, une installation photovoltaïque d'environ 18000 m2 est en cours de réalisation sur les toits des ateliers de production. Celle-ci est montée et sera mise en service dans le courant de l'année 2023.

Dans la gestion et l'administration également, les processus sont constamment revus afin de réduire la consommation de papier, par exemple en poursuivant la numérisation. Argolite AG et ses employés agissent dans la mesure du possible dans le respect de l'environnement et de la durabilité. Nous y veillons et, depuis l'entrée en vigueur en 2022 de la nouvelle ordonnance sur le commerce du bois en Suisse (OCBo, analogue à l'EUTR dans l'UE et au Lacey Act aux États-Unis), nous sommes tenus de nous approvisionner en papier ainsi qu'en bois pour la production de palettes exclusivement auprès de sources légales et traçables.

En plus d'une certification du système de gestion de la qualité selon la norme ISO 9001, Argolite AG est également certifiée selon la norme ISO 14001 gestion de l'environnement.

Papiers, FSC, PEFC

Argolite AG achète les papiers de base et les papiers décoratifs auprès de fabricants certifiés FSC et en partie PEFC. Les papiers proviennent de l'UE et sont donc soumis au EUTR et au OCBo.

Bois

Le bois utilisé pour la fabrication des palettes provient de la région (< 10 km). Il est certifié par le label „Bois suisse“ et est en outre soumis au OCBo. Les panneaux de particules et les MDF pour Argoplax sont achetés auprès de SwissKrono AG. Celle-ci est certifiée FSC, PEFC et „bois suisse“ et est également soumise au HHV.

Résines

Les papiers de base sont achetés imprégnés, avec de la résine phénolique. L'imprégnation a lieu dans des entreprises spécialisées d'Europe occidentale, soumises à la législation environnementale de l'UE. La résine mélamine utilisée pour imprégner les papiers décoratifs est achetée en Europe occidentale. Il n'y a pas de fabricant de ces résines en Suisse. La présence de mélamine libre dans les panneaux durcis (< 0,02 %) est nettement inférieure aux valeurs limites légales (0.1 %). [Prüfbericht](#)

Résines renouvelables

Argolite AG ne peut pas développer elle-même des résines à base de matières premières renouvelables. Des recherches sont en cours depuis quelques années dans le domaine de la recherche ainsi que dans l'industrie concernée. Argolite AG suit ces développements. Une alternative valable pour les résines n'est actuellement pas disponible sur le marché. En effet, les propriétés telles que l'absorption d'eau ou la résistance ne répondent pas aux exigences, la disponibilité n'est pas assurée dans les quantités correspondantes et les coûts sont si élevés qu'ils ne sont plus payés par les clients. Néanmoins, un projet est en cours avec la BFH pour tester les résines renouvelables disponibles dans l'utilisation des HPL.

Minergie-Eco®

Les produits d'Argolite SA sont homologués pour Minergie-Eco, mais l'utilisation de papier de fabricants non certifiés serait un critère d'exclusion. Le fournisseur de panneaux de support à base de bois pour Argoplax SwissSpan P2, par exemple, est notamment certifié [FSC](#), [PEFC](#) et [Bois suisse](#). Pour l'utilisation pour Minergie-ECO, les matériaux de support doivent en outre être marqués FSC ou PEFC sur la facture ou l'étiquette.

Alimentation

Les produits d'Argolite AG ne contiennent aucune migration de substances qui affectent les aliments. Le contact du HPL avec les aliments est inoffensif et approuvé. Ceci a été testé par un institut indépendant : [Unbedenklichkeitserklärung Lebensmittel](#). Les HPL sont utilisés depuis des décennies dans les cuisines, les laboratoires et l'industrie alimentaire.

FDA

Selon [ecfr](#) de la FDA (pour le marché américain), les surfaces en résine de mélamine doivent être testées avec les aliments avec lesquels elles entrent en contact.

Selon le document [Guidance for Industry, Sterile Drug Products](#) de la FDA (pour le marché américain), des matériaux rigides et faciles à nettoyer doivent être utilisés pour les murs des salles de production pure de médicaments.

Aspects sanitaires

- Les produits Argolite sont considérés comme non dangereux pour les humains et les animaux. Il n'existe aucune preuve d'effets toxiques ou écotoxiques émanant de ces produits.
- Les HPL ne contiennent pas de PCP (pentachlorophénol). Ce produit était autrefois généralement utilisé dans les produits de protection du bois et l'est encore dans quelques pays.
- Les produits Argolite ne contiennent pas de substances halogénées, cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction selon l'annexe 1.1 de l'ORRChim.

Sanitized® Silver - Surface antibactérienne

Les surfaces en résine mélamine propres et sèches, comme celles des stratifiés HPL Argolite, sont en soi très appréciées des bactéries. Les bactéries ne les aiment pas, elles ne s'y développent que relativement mal. En ajoutant la technologie Sanitized® Silver à la surface des stratifiés Argolite HPL (couche de résine de mélamine, pas les décors 9300-IN, 930F et 930F-IN), la colonisation et la croissance de la plupart des types de bactéries sont encore entravées. Cette technologie agit également sur d'éventuelles petites rayures et est activée par l'humidité. Elle est solidement liée au matériau et ne présente aucun risque pour l'environnement, que ce soit lors de l'utilisation ou de l'élimination. Les surfaces doivent néanmoins être nettoyées régulièrement.

[Prospekt, Zertifikat](#)

Déclaration environnementale de produit (Environmental Product Declaration EPD)

L'EPD selon ISO 14025 (ISO/DIS 14020:2022) fournit des informations quantitatives, vérifiées et objectives sur l'impact d'un produit ou d'un service sur l'environnement, sur la base de paramètres clairement définis. Le cycle de vie complet du produit (extraction des matières premières, production, transport, utilisation, élimination) est pris en compte. L'EPD est une analyse du cycle de vie d'un produit.

Argolite AG, en tant que membre de l'ICDLI (International Committee of the Decorative Laminates Industry), a participé à la déclaration moyenne européenne. Celle-ci a été commandée par l'ICDLI avec des HPL de 0.8 mm et 8 mm d'épaisseur en tant que déclaration de type III. Une déclaration de type III permet d'obtenir le plus haut degré possible d'objectivité des données qui, pour ce type, sont interrogées et évaluées par une instance tierce neutre. La nouvelle EPD, qui sera publiée en 2022, se compose de deux parties, l'une pour le HPL et l'autre pour

le HPL-Compact. Un profil moyen a été obtenu grâce à la participation d'entreprises représentant ensemble près de 55 % du marché européen pour le HPL et près de 45 % pour le HPL-Compact.

Il convient de noter que les paramètres d'une déclaration moyenne européenne diffèrent de ceux d'une déclaration nationale ou même d'une déclaration d'entreprise. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer ces trois types de déclarations environnementales de produits. De même, il est indispensable de comparer les EPD du même détenteur de programme, car des normes différentes peuvent être à la base de ces dernières. L'essentiel est que le cas d'application pour lequel les produits à comparer doivent être utilisés soit le même. Il faut tenir compte du nettoyage, de l'entretien, du montage et du démontage, des cycles de remplacement, de la réparation, etc.

Les principaux messages ou paramètres de la HPL EPD, rapportés à 1 m²:

Paramètres	Unité	HPL-0.8 mm	HPL-Compact
Effet de serre (GWP)	kg CO ₂ -Équivalent	1.26	5.44
Couche d'ozone (ODP)	kg CFC 11-Équivalent	1.18*10 ⁻¹¹	1.09*10 ⁻¹⁰
Consommation d'énergie (ADPF)	MJ	49.8	389

En termes de volume de production, l'impact de la production européenne de HPL sur l'effet de serre est minime par rapport à l'ensemble de l'industrie européenne. L'impact de la production de HPL sur l'appauvrissement de la couche d'ozone est extrêmement faible. Comme dans toute autre industrie de production, la consommation d'énergie primaire est une question très importante dans l'industrie des HPL. Après utilisation, les HPL, les HPL sur support à base de bois ou les HPL-Compacts peuvent être valorisés énergétiquement par une combustion respectueuse de l'environnement. Cette énergie récupérée est une contrepartie positive dans le bilan énergétique.

[EPD HPL-0.9 mm](#), [EPD Kompakt](#), [Erläuterung EDP - HPL](#)

REACH

Les produits Argolite étant des articles et non des substances chimiques, ils ne sont pas soumis aux dispositions de REACH.

Formaldéhyde

Un dégagement de formaldéhyde < 0,05 ppm selon EN 717-1 est prescrit pour les HPL (classe E1). Les produits Argolite atteignent une valeur de ≤ 0,02 ppm.

[Prüfbericht Formaldehydabgabe HPL 0.9 mm, Argoplax, Kompakt](#),

[Prüfbericht Formaldehydabgabe Kompakt, Kompakt-Durchgefärbt, Kompakt-Schwerentflammbar](#)

COV

On ne sait pas si les HPL émettent d'autres COV. Les solvants utilisés pour les résines sont l'eau, le formaldéhyde et très peu de méthanol, ce dernier étant en grande partie lié au cours du processus de production.

Traitement, recyclage

Le traitement des déchets doit être conforme aux dispositions nationales et régionales actuellement en vigueur. Les produits Argolite sont considérés comme des déchets de construction combustibles et peuvent être incinérés dans des usines d'incinération des ordures ménagères et dans des installations industrielles. être brûlés dans des foyers industriels agréés. En raison de leur pouvoir calorifique élevé de > 20 MJ/kg (pétrole env. 40 et charbon env. 30 MJ/kg), les HPL se prêtent particulièrement bien à la valorisation thermique. Une combustion complète à 700 °C produit principalement de l'eau, du dioxyde de carbone et de l'oxyde d'azote.

Les HPL sont composés d'environ 30 % de résines thermodurcissables (résine de mélamine et résine phénolique). Celles-ci ne peuvent pas être fondues et retraitées. Actuellement, seul l'usinage ou le broyage en un agrégat, très gourmand en énergie et donc coûteux, serait réalisable. De plus, les HPL, qu'ils soient collés sur un matériau de support ou compacts, sont soit des matériaux de surface (revêtements muraux), soit des

meubles (cuisines). Les HPL peuvent être utilisés pendant 30 à 50 ans s'ils sont utilisés de manière appropriée. Un recyclage judicieux à plus grande échelle est difficile, d'autant plus que différents fabricants de HPL, de matériaux en bois et de colles sont impliqués et que le transport ne doit pas être négligé. Un traitement de la surface peut être judicieux à plus petite échelle.

Version: 27.11.2023 16:20